

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 48/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le 3 du mois de septembre Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 30 août 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, GARDILLOU Sophie, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : -

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, BOUSSARIE Myriam, BURBAN Anne-Gaëlle, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, JAMAIN Thomas.

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 6

Procurations : 0

Votants : 6

OBJET : PRIX DE VENTE PARCELLES CHEMIN « MORTEGOUTTE »

Monsieur le Maire rappelle qu'un prix au m² a été fixé par délibération n°502024 le 2 juillet 2025 pour la cession des parcelles de chemin aux riverains, celui-ci à 3,00€/m² intégrant le coût du géomètre expert pour détermination sur document des surfaces proposées et leur numérotation cadastrale.

Etant entendu que pour Madame Virginie Crombach le prix est aussi retenu à 3,00€/m² et quelle prendra à sa charge la totalité des frais géomètre concernant sa portion à acquérir.

Les ventes se décomposent comme suit :

• **Vente Monsieur FRISCH à Madame CROMBACH :**

- Parcelle B 2221 : 59m²
- Le vendeur conserve la parcelle B 2222 qui fera 2716M²

• **Vente Commune à Madame CROMBACH :**

- Parcelle B 2226 : 121 m² x 3 euros
- Prix total de 363 euros

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

• **Vente Commune à Monsieur FRISCH :**

- Parcelle B 2225 : 386 m² x 3 euros
- Prix total de 1 158 euros

• **Vente Commune à Monsieur BARATAUD :**

- Parcelle B 2223 : 66 m² x 3 euros
- Prix total de 198 euros

• **Vente Commune à Monsieur BEAUFILS :**

- Parcelle B 2224 : 59 m²
- Prix total de 177 euros

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les prix de vente à chaque acquéreur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaire à cette cession

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission au sous-préfet et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

